

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA GARDE-ADHÉMAR
Séance du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 10 décembre 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François - Mme MILHAUD Agnès - M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine - M. WINAUD-TUMBACH Georges - M. GAMET Jean-François - M. MACON François - Mme HERBERT Maria - Mme BESSON-LLORET Véronique

Etaient absent(e)s : Mme ROLLAND Antoinette - Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie - M. FARJON Jean-Marc - M. FABRE Nicolas - Mme BARBET Christine - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs : Néant

Est désigné comme secrétaire de séance : Maria HERBERT

DÉLIBÉRATION N°2025-83 : Budget 13802 Eau et Assainissement 2025 - Décision Modificative n°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une décision modificative N° 1 au budget primitif 2025 du service « Eau et Assainissement »

Cette décision modificative a une vocation technique. L'équilibre présenté au budget primitif n'est pas modifié.

En 2025, les redevances de l'Agence de l'Eau ont évolué. Les montants prévus au Budget Primitif sont insuffisants pour couvrir les redevances au titre de l'exercice 2025.

Il y a donc lieu de modifier le BP comme suit :

	BP 2025	BP 2025 + DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES		
CHAPITRE 014 Atténuation de charges/produits	30 658,14 €	40 658,14 €
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	167 104,40 €	157 104,40 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES			
CHAPITRE 014		CHAPITRE 011	
Article 701269	+ 10 000,00 €	Article 6061	- 5 000,00 €
		Article 61523	- 5 000,00 €
TOTAL	+ 10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
026-212601389-20251215-2025-83-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025

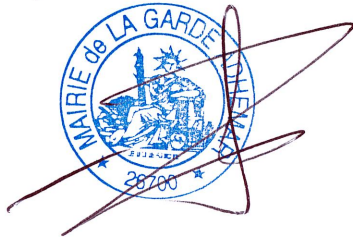
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Primitif 13802 Eau et Assainissement pour l'exercice 2025 conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Vote : POUR : 08 CONTRE : 00 ABSTENTION : 01

Fait le 15/12/2025

Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE



La secrétaire de séance,
Maria HERBERT

A red ink signature, likely of Maria HERBERT, is written over the text.